

OMEY



8 mai 2017

Rassemblement des anciens combattants à Omev

BULLETIN MUNICIPAL

N° 27

ISSN 1282 DU 28 07 1997



2018

SOMMAIRE

Lettre du Maire	p. 3
Les finances communales 2017	p. 4
Les finances (quelques messages)	P. 5
Les finances (graphiques)	p. 7
L'école: rentrée 2018 /2019	P 8
CCMC (écoles vallée de la craie)	p. 10
Manifestations CC Moivre Coole	P. 11
La vie associative	p. 12
Les activités communales	p. 17
Info 18 pompiers d'Omey	P. 20
Infos diverses et vie pratique	p. 23
Nos joies, nos peines	P. 33
Bloc notes	P. 34
Quelques numéros utiles	P. 35
Vue Omey en 1959	P. 36



Bulletin Municipal
Mairie, rue Jean Jaurès
mail : mairiedomey@orange.fr
Direction de la publication :
Brignoli Jean-Paul
Mise en page : commission information
Impression par nos soins
Diffusion annuelle : 200 exemplaires
Tél : 03 26 67 71 68
Fax : 03 26 64 49 52
Site officiel : Omey51.fr

Concepteur couverture : Jean-Paul Brignoli
Photographies et carte postale collection: Jean-Paul Brignoli
Mise en page : Gérald Inns et Jean-Paul Brignoli

Comité de rédaction :

Ont collaboré au présent bulletin :
Jean-Paul BRIGNOLI (JPB), Gérald INNS (GI), Jean-Baptiste MAITROT (JBM), Emmanuelle MAS (EM),
Marylène OUDIN (MO),
Une participation de la Directrice du Regroupement Pédagogique de la Vallée de la Craie.
Madame Laurence LAMIABLE directrice des service Communauté des communes de la Moivre à la Coole,
L'Association des Maires de la Marne à travers la lettre du Maire de la Marne.



Chères Omyates, chers Omyats,

Recensement de la population : dès le 17/01/2018 jusqu'au 18/02/2018 notre commune sera recensée. Emmanuelle Mas est l'agent habilité à venir frapper à votre porte afin de compléter avec vous les documents de l'INSEE.

La République a perdu le 30 juin 2017, une grande dame - **Simone VEIL**-. Cette femme fut marquée par sa déportation, en 1944 à l'âge de 16 ans, au camp de concentration d'Auschwitz. Le conseil municipal avait tenu à donner de son vivant son nom à une artère principale du village. Les grandes causes de sa vie furent le féminisme, l'Europe (Présidente du Parlement européen de 1979 à 1982), la paix et cet âpre combat comme ministre de la santé pour la loi autorisant l'avortement dans les années 70. Madame **Simone VEIL** était très attachée aux valeurs morales et républicaines.

Le Plan Local d'Urbanisme : entrer dans les compétences de la communauté des communes de la Moivre à la Coole n'est toujours pas finalisé. Le cheminement des démarches administratives et le passage devant diverses commissions notamment la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), est à ce jour en attente. Nous espérons l'enquête publique en septembre, ce qui permettra vingt parcelles nouvelles à la construction, mais aussi de lourds investissements de viabilisation. Quelques informations figurent page 31 ainsi que sur le cheminement des futurs dossiers d'urbanisme que vous aurez à instruire.

Les projets des voiries et effacements des réseaux, rue du Pont engagement pris avec la Société Omya qui vient dans ce cadre de clôturer proprement sa propriété du château, rue Jean Jaurès, impasse colonel Fabien et impasse Oradour (enfouissements avec le SIEM) vont être programmés au budget primitif 2018, les chiffres qui nous sont communiqués en estimatif nous donnent le vertige et un étalement sera sans doute nécessaire car la disparition des dotations et les ponctions opérées par l'Etat (mois 170 000 € au budget primitif 2017) ne nous aident pas.

Le SYMSEM étudie un nouveau marché et la TEOMi (taxe des ordures ménagères incitative) ou REOMi (redevance des ordures ménagères incitative) afin de réduire nos déchets, comme la loi incitative de réduction des déchets le demande. Ceci se traduira par la collecte de poubelles à puce qui sera facturée au nombre d'enlèvement par le camion et les déchets triés (sacs jaunes) revalorisés seront enlevés gratuitement. Deux ramassages hebdomadaire seront effectués dans une première phase car les sacs triés et la poubelle ne seront plus ramassés en même temps. Une facturation blanche pour vous donnez à découvrir l'intérêt d'une telle démarche va se mettre progressivement en place. Des informations complémentaires vous seront communiquées par le SYMSEM.

Pour un bien vivre ensemble, il faut respecter les lois, respecter les voisins et ne pas gêner les autres. Des problèmes surviennent en raison de non déclaration de travaux en mairie et de non affichage du panneau obligatoire en limite de propriété. M. le maire dans le cadre de la police de l'urbanisme fait un rappel dans un premier temps. Et cela peut aller au démontage des modifications réalisées sans autorisation. Par exemple l'abri de jardin non déclaré doit disparaître avant la vente de votre bien sinon vous vous exposez à la non signature par le maire des documents nécessaires à cette vente. A l'intérieur de votre bien c'est à vous que revient l'obligation de déclarer toute modification. Vous pouvez être sanctionné si un manquement de votre part est avéré.

Des haies non taillées peuvent provoquer un accident et vous en serez responsable!

Des déchets sauvages sont déversés malgré les déchetteries et les bennes à verre pour le recyclage.

De nombreux problèmes sur le stationnement fâchent des voisins jusqu'à aller en phase de médiation! Prenez connaissance de l'article page 28 qui contredit l'idée que l'on se fait du stationnement devant son domicile.

Enfin des actes gratuits de dégradations volontaires ont été commis et c'est plus de 4000 € de dégâts que vos élus ont traité en 2017 et que vos deniers ont réparer.

Les services de la CCMC investiront en 2018 l'ensemble des locaux de la mairie de St Germain la Ville afin de vous accueillir dans de meilleures conditions et de plain-pieds.

Je vous souhaite une bonne et heureuse nouvelle année et surtout une excellente santé.

Bonne lecture et merci de nous faire part de vos remarques.

Jean-Paul Brignoli

LES FINANCES COMMUNALES 2017

Subventions : votées le 22 février 2017

Association des Anciens Combattants d'Omey-Pogny
Association des Anciens Combattants FNACA
UDSPM (Œuvres des Pupilles sapeurs-pompiers)
Les Amis de nos Eglises
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
Amicale des Sapeurs-pompiers d'Omey
Association « Centre Culture et Loisirs » d'Omey

Total versé : 785 € .



LISTE des EMPRUNTS à taux fixe restant dûs capital et intérêts:

2013 - 2022 Salle des fêtes	32 622,00 €
2017 - 2026 Travaux voirie	34 028,74 €
Total de l'annuité :	66 650,74 €



Projets 2018 :

Réalisation d'un aménagement pour le stockage hebdomadaire des sacs de recyclage.
Réalisation des registres publics d'accessibilité.
Aménagement d'un local d'archives en mairie.
Recherche de solution technique sur la téléphonie afin de réduire les coûts sur l'ensemble des bâtiments.
Enfouissement des réseaux suite avec SIEM des rues Jean Jaurès, impasse Oradour et Colonel Fabien.
Réfection des impasses Oradour et Colonel Fabien et le dernier tronçon de la rue Jean Jaurès.
Réalisation de la voirie rue du Pont à 7 mètres de largeur conjointement avec la Société Omya et aménagement paysagé.

Quelques dépenses de fonctionnement pour information : Réfection peinture mairie pour 4926€. Les assurances du personnel compte 6161 pour 326,51€. Facture annuelle eau communale (cimetières, salle des fêtes, maison des associations, terrain des sports et local technique) = 316,06 €.

Vos élus ont voté le 3 avril 2017 une augmentation des taux communaux :
(en 2016 pour mémoire : TH 10,35, TFB 4,79 , TFNB 12,67 ; CFE 10,22).

TH : (Taxe d'habitation) taux votés 2017 : 11,36 % base d'imposition 166 400 produit	= 18 909 €
TF : (Taxe Foncière Bâti) 5,26 % base d'imposition 1 638 000 produit	= 86 142 €
TF : (Taxe Foncière Non Bâti) 13,91% base d'imposition 11 300 produit	= 1 572 €
CFE : (Contribution Foncière des Entreprises) 11,22 % base d'impôts 2 048 000 produit	= 229 798 €

Produit fiscal attendu de la fiscalité directe locale = 336 421 €

Total dotations : (CVAE + IFR+ taxe additionnelle FNB + allocations compensatrices) :	= 93 710 €
Fond national de garantie de ressources déduit par l'Etat au profit du GIR	soustraire - 134 862 €
Produit fiscal restant au budget	= 295 269 €

Fond de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales : **soustraire - 31 836 €**

Reste au budget = 263 433 €



LES FINANCES (quelques messages)



Un effort particulier a été porté sur le cadre de vie, l'accessibilité et la sécurité à travers le village.

Devant la mairie, une rénovation pour la manifestation cantonale du 8 mai en plus de l'accessibilité de la maison des associations répondaient à l'engagement décidé par vos élus. La mise en conformité pour la mobilité par le contrat Ad 'AP lissé sur cinq ans. La tranche 2017 est réalisée pour un coût de 10 879,96 €. Cela comporte les cheminements PMR et l'accès par rampe, le cheminement par dallage, les places de stationnement, l'installation d'un WC handicapés, la pose de portes réglementaires et la signalétique obligatoire. A l'extérieur de la salle des fêtes un espace supplémentaire pour séparer les poubelles des sacs recyclés est en phase d'aménagement. L'abri bus pour les scolaires a été installé. Les passages pour piétons sur les voies qui permettent une continuité sécurisée dans les déplacements avec normes pour les malvoyants et tous piétons sont marqués et sont conformes au PAVE.



Des végétaux sur bâchage pour 846,19 € afin de ne pas augmenter les dépenses d'entretien manuel agrémentent, par la volonté de vos élus, notre environnement .



INVESTISSEMENTS 2017

Pour le bien être et le cadre de vie : nous avons réalisé la pose de gaines afin de pouvoir compter sur la technologie numérique à la salle des fêtes et pour alimenter le panneau numérique en filaire et ainsi réaliser des économies sur la téléphonie (photo en bas à droite)... Les installations sportives pour la jeunesse ont été améliorées.



Pour la jeunesse une amélioration est apportée pour le jeu sur le terrain de football avec une protection installée derrière un but pour un coût de 3840€.

Mise aux normes de l'assainissement de la maison communale au 9, rue Jean-Jaurès dans le cadre des travaux programmés par la CCMC et subventionnée à 60% via l'agence de l'eau, coût restant à charge : 6327,02 €.



Sur le terrain des sports la réfection des poteaux de basket a été réalisée par notre employé communal et le contrôle de sécurité effectué avec registre de sécurité mis à jour en mairie...



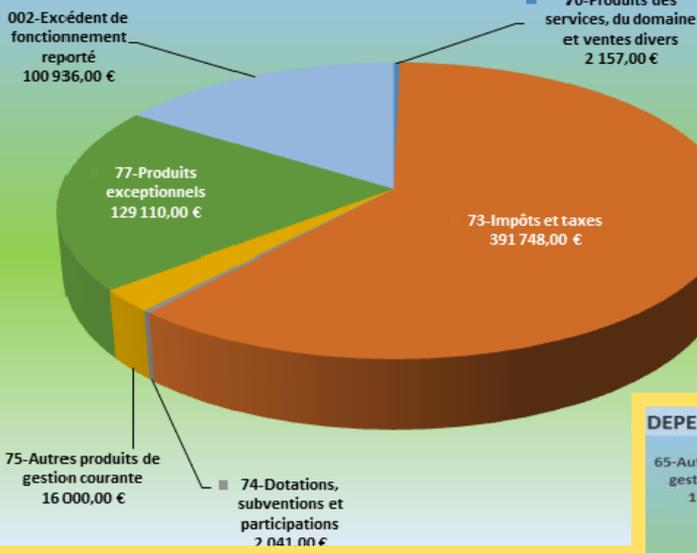
Maison communale

JPB

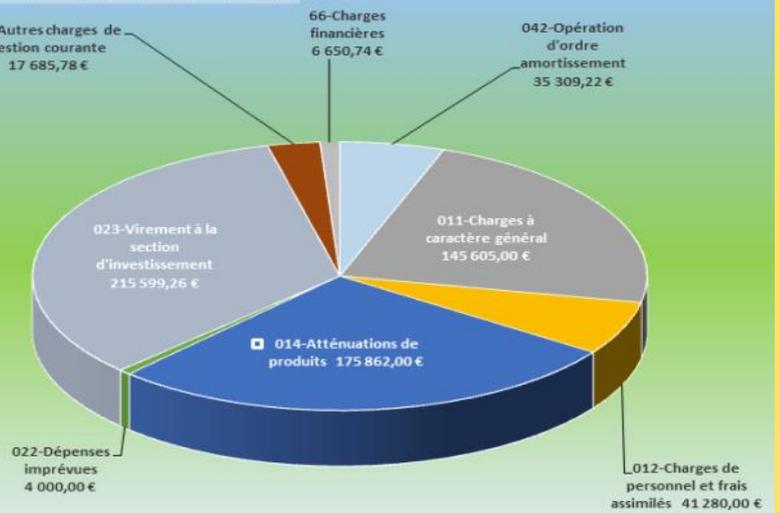


Passage de fourreaux pour alimenter la salle des fêtes en wifi.

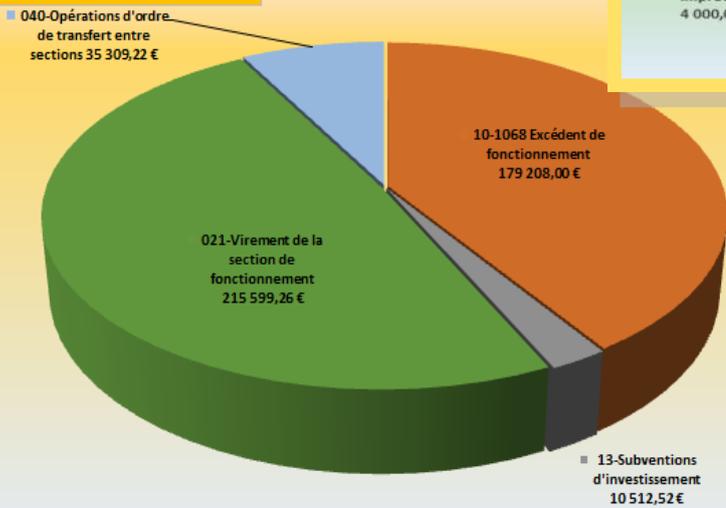
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



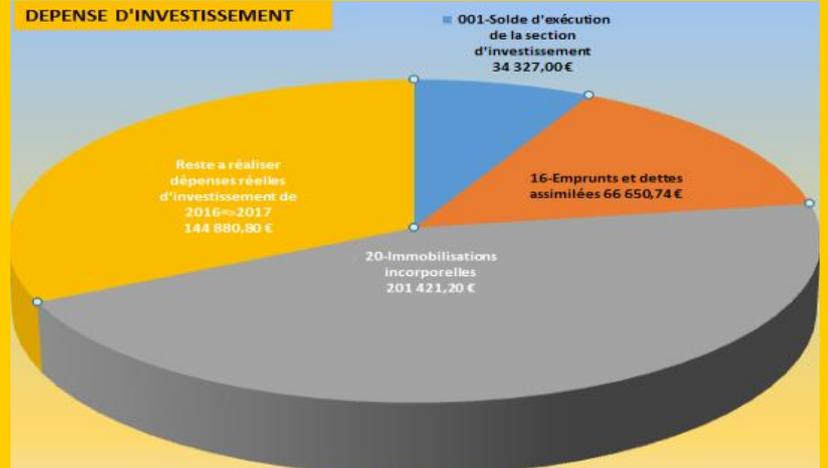
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



DEPENSE D'INVESTISSEMENT



CCMC : Ecole primaire de la Vallée de la Craie 2017/2018

Chemin des écoliers
51240 Vésigneul sur Marne
tel : 03.26.64.39.68
Directrice : Mme DESCHAMPS B
Mail : ce.0512046x@ac-reims.fr
Contact les mardis ou jeudis après midi, (déchargée de classe).

Horaires de l'école :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8H50 - 11H50 et 13H20 - 16H20.
Mercredi : plus de classe.
L'accueil du matin a lieu dans les classes de 8H40 à 8H50.
L'accueil de l'après-midi a lieu dans la cour de 13H10 à 13H20 pour les cours élémentaires,
De 13H10 à 13H30 pour les maternelles, les enfants de la petite section de maternelle sont accompagnés jusqu'au dortoir à 13H10.
Garderie mercredi matin accueil : de 7h30 à 9h00.
Sortie : de 11h30 à 12h30.

Horaires du bus :

Départ et arrivée place René Fray.
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : aller 8H30 - retour 16H37.

Carte transport scolaire :

Les élèves sont munis d'une carte à 12 € réglée par les parents auprès du Département afin d'accéder au bus.

Horaire de la garderie, étude :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 jusqu'au début des cours.
Le soir, de la fin des cours jusqu'à 18H30.

Tarifs :

Garderie : 1,50 €/j le matin et 1,50 €/j le soir.
Pour le mercredi un forfait de 5 € est appliqué.

En cas de retard, un surcoût de 6 € par demi heure est facturé.

Cantine : 4.50 € le repas

Service Périscolaire assurée par la Communauté de Communes :

En cas de modification concernant la cantine, la garderie ou l'étude du soir : faites les modifications sur le portail familles via internet et avertir par écrit le service périscolaire et l'enseignant de l'enfant .

Adresse du site de la CCMC : [http : // monespacefamille.fr](http://monespacefamille.fr)

Tel : 03 26 64 97 01 pour s'inscrire ou se désinscrire des services périscolaires.
La directrice ne gère pas les inscriptions.

Laetitia Basville 03/26/63/67/33 (pôle scolaire- périscolaire) contact@ccmoivrecoole.fr.



Ecole primaire de la Vallée de la Craie 2017/2018

226 élèves sont accueillis dans l'école, sur 9 classes, répartis ainsi : 71 élèves en maternelle (PS-MS-GS) et 155 élèves en élémentaire (CP-CE1-CE2-CM1-CM2). Les effectifs sont stables.

Enseignant	Classe	Effectif
Mme FOLLIET V.	P.S/MS	14 PS + 11 MS : 25
Mme BESSAC M.	P.S/MS	13 PS + 11MS : 24
Mme ROBIN S.	G.S	22 GS
Mme BOUGEAT M	CP/CE1	13CP + 10CE1 :23
Mme GORIN L.	CP/CE1	14CP + 11CE1 : 25
Mme CHRISTOPHE C.	C.E.1/C.E.2	16CE1 + 10CE2 : 26
Mmes TUROT C. et MARQUEZ S.	C.E.2	27 CE2
Mmes PANNETIER GOFFIN F. et LEGROUX S.	C.M.1/C.M.2	11CM1+ 16CM2 : 27
Mmes DESCHAMPS B. et HERMANT E.	C.M.1/CM2	11CM1 + 16 CM2 : 27

Enseignante non chargée de classe : Mme MIOT V. : Maître E (R.A.S.E.D - aide pédagogique) ; prise en charge de groupe d'élèves pour lesquels des difficultés ont été décelées.

Psychologue scolaire : Mme IGIER F. ; observation des élèves en difficultés ou présentant des difficultés scolaires ou de comportement. Réalisation de bilans pour compléter des dossiers d'orientation.

A.T.S.E.M (personnel de la CCMC) : Mmes FAÛL Catherine, HISETTE Catherine et PATAT Sylvie.

Responsable service restauration scolaire : Mme FRANCOIS Nathalie.

Emploi de vie scolaire : pas renouvelé.

Auxiliaires de vie scolaire pour l'intégration individualisée des élèves handicapés : Mmes RENAUD Pascale et BRIDANNE Stéphanie (en aide des élèves de C.M.2 et C.M1).

Enseignantes retraitées : Mme PRIEUX et une autre intervenante en formation.

Educateur sportif (personnel de la CCMC et responsable des NAP) : M. FRINOT Jérémy.

Personnel périscolaire : Mmes BAILLA Barbara, LEONÉ Claudine, GOUEILLÉ Nadège, L'HOMME Michelle, CHARLIER Sylvie, FAÛL Cindy, HOGUET Lucile, FRANCOIS Nathalie, GREZ Stéphanie et BARBIER Marion.

JPB.

Vacances scolaires : année scolaire 2017/2018

Vacances de Noël : du 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018.
Vacances d'hiver : du 24 février au 11 mars.
Vacances de printemps : du 22 avril au 6 mai.
Vacances d'été : du 7 juillet au 3 septembre.

Horaires de bus du collège et des lycées :

Départ et arrivée à l'arrêt de bus rue Simone Veil.

Collège : départ 7h25 tous les jours, retour 17h40 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 12h20 le mercredi.

Lycée (ligne 140) : départ 7h25 tous les jours, retour 18h56 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. 12h56 les mercredi et samedi.



Ci-dessous le second gymnase en construction de la CCMC à Vésigneul sur Marne après celui de Nuisement sur Coole. Les communes de la Vallée de la Vesle qui nous ont rejoints sont dotées d'une structure à Courtisols. Ce gymnase de la Vallée de la Craie a été inauguré le 15 septembre par Michel Jacquet Président de la CCMC et Fabrice Revelli maire de Vésigneul sur Marne avec la présence du Député Charles De Courson, du Sénateur et Président du Département René Paul Savary, des Conseillères Régionales locales Martine Izolla et Isabelle Pestre,



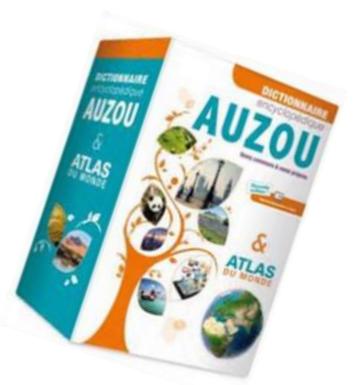
du Président de la Communauté d'Agglomération Châlonnaise Bruno Bourg BROCC, du Président du Comité du Club Alpin Français Philippe Richon, de nombreux élus des 28 communes de la CCMC, de Madame la perceptrice Caroline Guinot, de représentants de la Gendarmerie Nationale. Déjà bien utilisé par les scolaires du lieu mais pas seulement car les scolaires de la Vallée de la Moivre sont venus s'entraîner dans ces murs. De nombreuses associations ont prises d'assaut les plages horaires accordées en péri-scolaire pour des disciplines variées. Le Club Alpin Français a soutenu techniquement et financièrement la réalisation d'un mur d'escalade de 4,50m de hauteur. Ce club y organise des cours.

JPB.



Manifestation sympathique à la CCMC

La CCMC continue de remettre lors d'une sympathique manifestation, un dictionnaire et un livret en anglais à tous les élèves quittant les écoles de la CCMC qui rejoignent le collège à la rentrée. Donc ont reçu les précieux sésames devant M. le maire de la droite vers la gauche : Camille Bérat, Oriane Doche, Crystal Carlier, Enzo Cardoso, afin de pouvoir continuer leurs études dans d'excellentes conditions.



JPB

- La Vie Associative -

Galette des rois

Il y avait près de 70 personnes pour partager la galette des rois et le verre de l'amitié dans une ambiance chaleureuse.



Thé dansant de février

La salle des fêtes était bien remplie avec 125 entrées pour ce thé dansant animé par l'orchestre Croc 'Notes.



Concours de belote

Les joueurs étaient venus nombreux, 45 équipes, pour taper le carton. Tous sont repartis avec un lot, Jean-Marie et William, arrivés premiers avec 7739 pts ont gagné chacun un panier gourmand du Chatel Gourmet, Véronique et Fabrice, 2^{èmes} avec 7229 pts ont eu une crêpe party chacun, et les 3^{èmes}, Pascal et Daniel, sont repartis chacun avec un cuiseur à riz.



Vide grenier

Ce vide grenier s'est superbement déroulé, avec 56 emplacements occupés, et cette fois le soleil était là et ne nous a pas faussé compagnie de la journée.



Voyage à Sedan

Peu de participants, 23 seulement, mais ce fut une belle journée pour tous, avec une visite guidée du château, beaucoup de choses à découvrir, du soleil, et au retour un très bon repas dans un restaurant à Rethel



Barbecue

Une très forte participation pour ce premier barbecue, que nous renouvellerons le 2 juin 2018, et une grande satisfaction pour les organisateurs, 93 personnes étaient réunies dans une très bonne ambiance pendant toute cette journée, le barbecue a été rallumé le soir pour ceux qui ont pu rester.



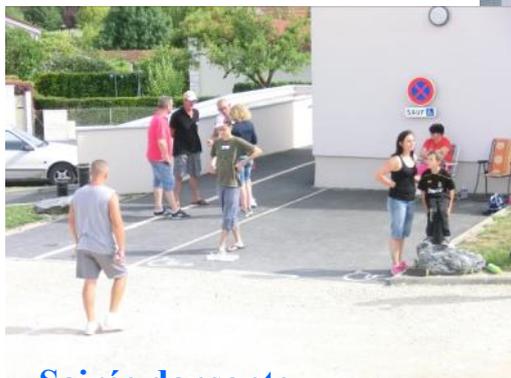
Randonnée automobile

8 voitures étaient au départ dès 8h00. Peu de questions, posées par Denise Acerbis et Raynald Galicher, ont résistées aux participants, et c'est toujours un plaisir, au retour, d'entendre les anecdotes et les rires. Ce sont Gregory Galicher, Thomas Lacassies et Nicole De Sousa qui devront à leur tour, en 2018 trouver un itinéraire. 38 personnes étaient réunies pour le barbecue.



Concours de pétanque

Il y avait 17 doublettes réunies pour passer un agréable après-midi et se détendre. Alain et Angélique ont remporté le concours, suivis de Carine et Laurent, Mickaël et Alexis sont arrivés 3èmes.



Soirée dansante

Une très belle soirée, 59 convives se sont régalés avec une paëlla cuisinée par l'Alliance des Terroirs, DJ Nono de Musics and Lights assurait l'animation, il y avait de la musique pour tous.



Thé dansant

Bel après-midi et bonne ambiance malgré le peu d'entrées. Thé dansant animé par l'orchestre Croc'Notes.

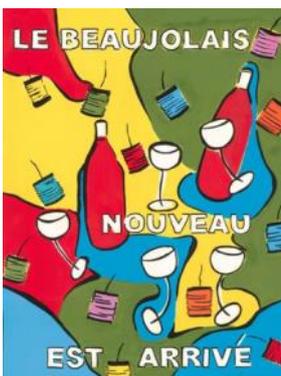
Halloween

La traditionnelle fête d'Halloween a eu lieu le 31 octobre 2017. Encadrés par les pompiers, les gendarmes et leurs parents, les enfants ont déambulé dans les rues du village afin de récolter de nombreuses friandises. Un goûter attendait les participants pendant que les adultes partageaient le verre de l'amitié, le tout offert par le CCL. Cette année, suite aux mesures de sécurité, le cortège n'a pu parcourir que les rues à l'intérieur du village, merci aux personnes qui se sont déplacées pour offrir des bonbons aux enfants.



Beaujolais nouveau

Il a été dégusté par 74 convives, accompagné d'un repas à base de cochonnaille, lors d'une soirée dansante qui s'est prolongée très tard dans la nuit avec une super ambiance. L'abus d'alcool est dangereux à boire avec modération!



Section Informatique

Que du bonheur ! Quel engouement encore pour le club informatique qui est de nouveau actif depuis octobre 2017 et Jusque fin mai prochain.

Force est de constater que la demande est bien réelle avec 41 inscrits :

Des habitués, des p'tits nouveaux entourés de 7 animateurs et animatrices qui proposent des cours d'initiation à Windows 10, Photo, Bureautique, et Powerpoint.

L'installation des postes informatiques permet d'avancer chacun à son rythme dans une ambiance bien sympathique et sans prise de tête !

Allez tous à vos claviers !!!



*Centre Culture et Loisirs
OMEY*
*Groupe
Premier Pas
2017/2018*



*Groupe
Photo
2017/2018*



Section Informatique



*Groupe
Bureautique
2017/2018*



*Groupe
PowerPoint
2017/2018*

Section loisirs

Après-midi récréatifs

Ils ont repris le 14 septembre, avec une pause pendant les vacances de Noël, il y a toujours autant de participants qui viennent se distraire en jouant aux cartes et à des jeux de société.



MO/GI

Marché de Noël de Strasbourg.

La carte postale était idéale pour cette sympathique manifestation qui a conduit, dès 6h30, 45 personnes (adhérents et non adhérents) à Strasbourg. La route était blanche, les arbres biens givrés et malgré quelques voitures au fossé par dérapage, avec seulement de la tôle froissée, l'ambiance était, dans le bus et près des chalets tournée vers la magie de Noël. Que de beaux points de vente, chargés de belles pièces de grandes tenues d'artisanat principalement français qui émerveillèrent les participants. Et que dire des superbes illuminations, du grand sapin tant vu à la télévision les jours précédents. La restauration, les marrons et le vin chaud avec ses bonnes effluves magnifiaient les lieux. Que faut-il déplorer? Le stationnement des autocars en extérieur de ville ce qui amène nos touristes à prendre le Tram, pas toujours facile lorsqu'on vient de la campagne... Sortie à renouveler malgré un retour à 2h00 dû à la neige tombée abondamment du côté de Ligny en Barrois.



ACTIVITÉS COMMUNALES

Repas des aînés : 24 Juin 2017

Un rendez-vous attendu s'est déroulé dans une ambiance festive chez Caby afin d'honorer nos aînés. La municipalité a félicité ci-dessous : Renée Mille (doyenne) et Paul Cossenet (doyen), Pierrette Charlier (vice-doyenne) et Daniel Joachim (vice-doyen).

Des



JPB

- Les activités communales - commémorations -

8 mai à Omev : Organisé dans notre commune, le 72^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 débuta dès 9h30, à la maison des associations par une Assemblée Générale des A.C.P.G./C.A.T.M./Indochine. A 10h00 a eu lieu l'AG du Comité d'entente des Anciens Combattants de Marson et des environs. Un office religieux bien suivi a été conduit par l'Abbé Don Erwan en l'église St Pierre St Paul d'Omev dès 10h00.



A 12h00, conduite par le Président Denis Collard, une manifestation du souvenir au monument aux morts rappela devant les élus, les présidents des associations des anciens combattants, les militaires, la Gendarmerie, l'Abbé Don Erwan, les porte-drapeaux, la musique « les enfants de la Marne », les sapeurs pompiers, les enfants et une nombreuse population des alentours et du village l'engagement de tous ces hommes. Après les discours, le verre de l'amitié fut partagé et un repas à la salle des fêtes clôtura ce devoir à la mémoire de ces combattants pour notre liberté. Cette manifestation patriotique témoigne que le 8 mai n'est pas qu'un jour férié du début du printemps. La commémoration 2018 sera à Saint Germain la Ville.

14 juillet



La cérémonie devant le monument aux morts a été conduite par Gérald Inns. Merci à cette jeunesse qui participe et à Serge Gouet, fidèle porte-drapeau. Les sapeurs Fabrice Gauvain et Maxime Leblanc se sont vu remettre par le Caporal Chef de Corps de l'UOS Jean-Baptiste Maitrot et M. le Maire adjoint un diplôme pour leur dernière formation brillamment suivie. Le verre de l'amitié a clôturé cet anniversaire de la fête nationale à la salle des fêtes.

JPB

11 novembre

De nombreux Omyats et Omyates, la jeunesse, malgré un temps exécrable, ont accompagné les corps constitués afin de célébrer ce centenaire de 1917 devant le monument aux morts. Le Sapeur David Turot s'est vu remettre par le chef de Corps et M. le maire, à la salle des fêtes, un diplôme sanctionnant brillamment sa dernière formation. Le verre de l'amitié a été partagé avec les participants.



Les activités communales

Chasse aux Œufs de Pâques :

Les élus ont de nouveau proposé et organisé une chasse aux œufs, une douzaine d'enfants avec des sourires illuminant leurs visages se sont élancés afin de récolter les œufs cachés dans la cour de la maison des associations. Belle rencontre des parents accompagnant cette jeunesse avec les élus par un temps frisquet mais sans pluie. Un rassemblement en salle permit de redistribuer équitablement tous ces chocolats.



JPB

Noël Communal : Comme le souhaitent les élus d'Omey et cela depuis de nombreuses années le père Noël est venu distribuer devant le sapin quelques cadeaux et friandises aux enfants scolarisés de la commune et présents à ce rendez-vous à la salle des fêtes. Les bambins étaient accompagnés de leurs parents. Un moment très agréable passé tous ensemble dans la joie et la bonne humeur.



GI / JPB



INFOS 18 POMPIERS D'OMEY

De la vie de l'Unité d'Assistance et de Sauvegarde d'Omey.

Cérémonies officielles

L'année 2017 a été une nouvelle fois l'occasion de rendre hommage à nos anciens combattants en réunissant la population de quelques 19 communes ainsi qu'un parterre de personnalités. Ce regroupement a été accompagné par l'ensemble musical de grande qualité dont le répertoire martial a rendu honneur à nos chers disparus, puis enchanté nos oreilles avec un répertoire particulièrement diversifié allant du traditionnel au moderne



Sensibilisation de la population

Le 19 juin, vos pompiers vous donnaient rendez vous à la salle des fêtes pour une initiation à l'utilisation du défibrillateur automatique. L'assistance ne ménageait pas ses efforts lors de la simulation d'un massage cardiaque, exercice physique mais ô combien facile à apprendre et pouvant servir à chacun d'entre nous, pour nos proches, nos familles, grâce à la formation bénévole de Mr Denis DEMARCHE, fidèle prestataire de la municipalité.

Nous vous inviterons à nouveau cette année 2018 pour découvrir ou parfaire ces gestes qui sauvent des vies

ENEZ NOMBREUX !!!



Formation des pompiers

Comme chaque année, vous avez pu voir vos pompiers mener des manœuvres liées à l'entretien des poteaux d'incendie, organes de sécurité primordiaux pour la commune.

De plus, supportés par leurs familles, vos pompiers se sont formés afin de développer leurs compétences. Ainsi deux binômes sont totalement opérationnels.

JBM

INFOS 18 POMPIERS D'OMEY

... A l'Unité Opérationnelle de Secours d'OmeY !!!

Changement de statut du centre des pompiers d'OmeY

Cet effort de formation très important tant en Secours à Personnes (Prompt Secours) qu'en Opérations Diverses (allant du Lot de Sauvetage et de Protection contre les Chutes aux opérations de pompage lors d'inondations) a permis la reconnaissance de l'UAS (Unité d'Assistance et de Sauvegarde) en UOS (Unité Opérationnelle de Secours) et fait d'OmeY l'Unité de pompiers, statutairement la plus importante de la vallée de la craie.

Ce changement de statut entraîne la reconnaissance de nos compétences par le SDIS 51. Ainsi l'UOS est répertoriée et toute intervention menée sur la commune d'OmeY fait l'objet d'une information immédiate grâce à un SMS envoyé au Chef de Corps.

Cette mesure a permis une intervention conjointe entre vos pompiers et l'équipe de la Chaussée Sur Marne le 8 décembre dernier lorsque l'une de nos concitoyenne a subi une détresse respiratoire à son domicile.

Dans ce contexte de mutualisation de ressources, les rassemblements intercommunaux sont d'actualité. Ceci nous amène à envisager de nous rapprocher des villages voisins déjà proches géographiquement et souffrant aussi d'un manque de recrutement et de moyens, cette entreprise n'est pas sans susciter quelques inquiétudes légitimes et dans ce dossier ne doutez pas que les élus et les pompiers veilleront à défendre les intérêts d'OmeY et de sa population

Nos objectifs pour cette année 2018 sont :

- Poursuivre le travail en collaboration avec les Centres voisins (dont les manœuvres en commun avec La Chaussée et l'organisation de formations locales rendant leur organisation plus souple et moins perturbante pour la vie de famille des pompiers)
- Informer la population quant aux risques liés aux hyménoptères dont le frelon asiatique
- Tenter de recruter (développement des effectifs ou au moins leur maintien)

Cette année encore, avec le prestataire sécurité de la commune, nous encadrerons une Action de sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur et l'apprentissage du massage cardiaque afin de développer chez chacun d'entre nous la capacité de sauver des vies...et ne pas être dépourvu lorsque celle de nos proches est en danger...

Soyez plus que jamais vigilants quant aux risques domestiques. Pour rappel, la Loi rend obligatoire la présence d'un dispositif de détection de fumées dans les maisons. Ce simple appareil a permis au pompiers d'agir le plus rapidement possible afin d'endiguer un départ de feu dans une habitation d'OmeY l'année dernière. Cette vigilance est vitale notamment car de nombreux incidents se produisent la nuit lorsque toute la famille est au repos et que l'installation n'est plus au normes ou le poêle à bois n'a pas eu l'entretien nécessaire.

Vous le savez, nous avons toujours besoin de nouvelles recrues...
Parlez en à vos proches, vos amis pour qu'ainsi les sapeurs Pompiers d'OmeY voient leur corps sans cesse renouvelé et pérenne !

L'ensemble des pompiers d'OMEY vous souhaite une excellente année 2018 !!!!

*Caporal Jean-Baptiste MAITROT
Chef de corps de l'UOS d'OMEY*

INFOS 18 POMPIERS D'OMEY

SECURITE DES POPULATIONS

Comme chaque été l'UOS a dû intervenir afin de protéger la population. Deux nids de guêpes en juillet et fort heureusement aucun n'était dans les habitations.

Mais attention à l'arrivée du frelon asiatique qui est d'ores et déjà annoncé dans le département depuis l'été dernier...

Vos pompiers vont acquérir des combinaisons spécifiques permettant de les approcher sans risquer de blessure.

La meilleure attitude pour chacun est de s'en tenir éloigné et en cas de doute appelez les pompiers !!

Afin de l'identifier, voici une fiche signalétique qui sera reprise et détaillée en début d'année auprès de la population d'Omey.

 **INTERVENTION
FRELONS ASIATIQUES**

Le frelon asiatique a été observé pour la première fois en France en **2004** dans le Lot et Garonne.
Depuis, l'espèce s'est **acclimatée** en France .
Début décembre 2015, un nid a été identifié sur la commune de Granges-sur-Aube dans la Marne.



RAPPEL HYMENOPTERES

 <p>L'abeille mesure entre 1,1 et 1,3 cm. Elle est: - plus brune que la guêpe - Plus compacte et plus poilue</p>	 <p>La guêpe mesure entre 1 et 3 cm. Elle est: - Jaune vif rayé de noir - L'abdomen et le corps sont distincts</p>
 <p>Le bourdon mesure entre 1et 1,5 cm . - il est plus gros et plus velue que l'abeille - il fait un bourdonnement caractéristique</p>	 <p>Le frelon européen mesure entre 2,5 et 4 cm . - il est brun-rougeâtre - il a des bandes jaunes</p>



Le frelon asiatique mesure entre 2,5 et 3 cm. Il est reconnaissable à :

- son thorax noir,
- ses ailes sombres,
- son abdomen sombre cerné d'un anneau jaune,
- ses pattes jaunes.

NID DE FRELONS ASIATIQUES



Comme, le Frelon d'Europe, le **frelon asiatique** construit un volumineux nid
On le trouve:
- **Le plus souvent** au sommet des arbres (parfois à plus de 30m),
- Occasionnellement dans les buissons, sous les toits...

Il peut être :
-de formes sphériques,
-en forme de goutte d'eau.

L'orifice de sortie est petit et latéral alors qu'il est large et basal chez le Frelon d'Europe.

Infos diverses et pratiques

Pas de ramassage des déchets en porte à porte : les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.

Déchetteries : (munissez vous de votre carte pour l'accès!) vous souhaitez vous la procurer contactez le siège du SYMSEM à Dampierre Sur Moivre.

Toutes les déchetteries du S.Y.M.S.E.M. sont à votre disposition et les horaires d'ouverture vous sont rappelés pour :

POGNY : mardi et vendredi de 9h à 12h et 14 à 18h ; samedi: 9h à 12h.

MAIRY SUR MARNE : mercredi de 9h à 12h et 14h à 18h, vendredi de 9h à 12h et samedi de 14h à 18h.

COURTISOLS : (en travaux actuellement pour six mois), la plateforme est déplacée le long de la route nationale) : ouverte les : mardi de 14h à 18h, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h et samedi 14 à 18h. Pour les autres déchetteries prenez connaissance des jours et horaires sur le calendrier du SYMSEM.

Le SYMSEM, après avoir passé un nouveau marché, a diminué le volume des déchets collectés. Une gêne, dont nous sommes conscients, occasionnée par deux passages hebdomadaires, (un pour le sac de tri : les jeudis et un pour le sac poubelle : les mardis) sont mis en place par cette nouvelle société. Une rationalisation du transport et donc de coût a été proposée par cette entreprise. Cette société passera prochainement dans chaque foyer afin de connaître vos besoins en volume de bac, qui vous seront remis gratuitement, ceux-ci seront pucés. Seul les bacs pucés seront collectés. Une caution sera aussi mise en place afin qu'à chaque départ d'usager le SYMSEM récupère son bien. Dès que le syndicat connaîtra tous les foyers à ramasser sur les collectivités actuellement collectées, une question sera à l'ordre du jour : resterons nous en taxe ou reviendrons nous en redevance?

Sortez vos poubelles la veille au soir

*Pour notre commune la collecte est : pour la poubelle le **mardi matin**,
pour le tri sélectif le **jeudi matin**.*

Une information est communiquée chaque début d'année.

Le SYMSEM a son siège au 4 Grande Rue 51240 Dampierre sur Moivre, et propose des composteurs identiques au modèle ci-contre à un prix très compétitif car commandés en grand nombre. Ce geste réduit les volumes véhiculés, diminue les coûts de transport et le montant des factures de la redevance.

Vous êtes intéressé, vous avez une question ?

Téléphonez au 03.26.71.19.28 ou par mail à « contact@symsem.fr ».

Bientôt un site internet pour le SYMSEM.

Le Président est René Schuller, maire de St Germain la Ville.

Pour trier, vous manquez de sacs jaunes et transparents, venez en retirer aux heures d'ouverture des permanences en mairie où un registre doit être signé.



Gendarmerie de VITRY LA VILLE

03.26.67.74.44

en cas d'urgence, faire le 17

Les Gendarmeries de Châlons en Champagne, Courtisols et Vitry la Ville interviennent.

Horaires d'ouverture au public ci-dessous : (sous réserve de disponibilité)

Lorsque vous actionnez l'interphone vous tombez sur un planton soit à Vitry la ville soit à Châlons en Champagne



Lundi	08h00 – 12h00
Mercredi	14h00 – 18h00

Participation citoyenne : Monsieur Joël PERRAULT depuis le 8 décembre vient renforcer les voisins vigilants. Merci à chacune de ces personnes pour leur dévouement! Un véhicule, une personne au comportement bizarre vous interpelle composez le 17 ou rapprochez-vous de nos voisins vigilants qui veillent sur Omev et qui comptent sur votre vigilance.

E.M / JPB

REGLEMENT DE LOCATION SALLE DES FETES

(mise à jour 20 juin 2017)

ATTENTION UN LIMITEUR DE NIVEAU SONORE PAR COUPURE EQUIPE CETTE SALLE, il convient de baisser le son immédiatement en cas d'alerte, (**Gyrophare clignotant rouge**) sous peine d'une coupure complète. **La Centrale incendie exclut l'utilisation des fumigènes, de même que toutes les fontaines étincelantes.**

Quelques consignes : le présent règlement peut être modifié à tout moment par le Conseil Municipal.

Vous êtes priés (et tous ces points sont importants) :

- Salle non-fumeur, selon la législation en vigueur.
- Les thermostats sont pré réglés merci de ne pas en forcer le fonctionnement.
- Si vous faites appel à une entreprise extérieure pour cette location, à la remise des clés, vous êtes seul responsable de l'ouverture des lieux (Loueur de vaisselle, traiteur...).
- Les amis nos animaux ne sont pas admis dans cette salle (mesure d'hygiène).
- De demander l'autorisation à la mairie avant la location pour tirer un feu d'artifice (réglementation nationale de sécurité),
- Vous souhaitez une scène pour la musique le signaler à la contractualisation de la location.

Renseignements utiles :

- Effectif maximal autorisé : 219 personnes, salle de réunion 50 personnes.
- Vous disposez du téléphone pour la sécurité
- Sapeurs pompiers : **18, portable 112** EDF dépannage : **0810.433.051**
- SAMU : **15**
- Gendarmerie : **17** Véolia Eau : **0810.463.463**

Responsable de la salle :

Le responsable de la salle vous **remettra les clés, (à condition que votre dossier soit complet et comporte une attestation d'assurance), 3 sacs jaunes pour tri-sélectif et 10 pailles pour alcoborne contre 2 chèques de caution 1 de 600 € et 1 de 150 € à l'ordre du Trésor Public et après avoir effectué ensemble un état des lieux en 2 exemplaires.** Après la location un nouvel état des lieux et la vérification du tri des poubelles n'engageant aucune remarque, les chèques de caution vous seront restitués après retour des clés.

A votre disposition aussi :

- - Une cuisine (2 chambres froides, 1 cuisinière, un lave-vaisselle, un congélateur).
- - Un bar réfrigéré, une machine à glaçons, deux tables roulantes, 2 fours de maintien à température.
- - 105 chaises, 40 plateaux de tables rectangulaires (4 personnes par plateau), 8 plateaux d'angles et 4 plateaux de 2 personnes, 10 tables rondes de 8 personnes,

Vous êtes priés :

- De trier les déchets ménagers, une caution de 150€ sera demandée,
- De ne pas toucher aux dalles chauffantes du plafond (600 € la dalle),
- De laisser un passage devant les issues de secours,
- De laisser les tables en place pour l'état des lieux de sortie,
- De rendre la ou (les) salle (s) balayée (s),
- De nettoyer les toilettes, l'arrière bar, le bar et la cuisine,
- De restituer cette salle dans son état initial : murs sans salissure, ni rayure, ni adhésif collé ou punaise, des câbles tendus sont à disposition dans la salle pour la décoration,
- De ne pas utiliser d'abrasif sur aucune surface (cuisine et bar),
- **De ne pas occasionner de tapage nocturne vis-à-vis des riverains de la Salle des fêtes et de la maison des associations (préau surtout lors du départ des convives,**
- D'évacuer tous déchets à l'aide de sacs poubelle suffisamment solides et correctement fermés dans le conteneur mis à votre disposition à l'extérieur près de la salle des fêtes,
- De déposer les verres dans la benne de récupération prévue à cet effet, ou de les emporter
- De vérifier la fermeture des issues de secours, des portes, des fenêtres, de l'eau, la coupure des appareils ménagers de cuisson, des éclairages **avant votre départ.**

Ne sont pas fournis :

Nappes, vaisselle, sac poubelle, (sauf sacs de tris), autres mobiliers, produits d'entretien, papier toilette.

Quelques mesures :

- salle : 175 m²
- 40 tables = 1,20 m X 0,80m (soit 4 personnes par table)
- 10 tables rondes pour 8 personnes diamètre 1,50 m
- (120 personnes assises maxi dans la salle)

Afin de rendre cette salle toujours accueillante signalez-nous les défauts et améliorations que nous pourrions envisager.

Bonne manifestation,

Règlement location maison des associations

(mise à jour le 20 juin 2017).

Mise à votre disposition avec chauffage sans supplément l'hiver :

Une salle préau comprenant en matériel : 11 tables modèle bistrot sur chariot, 28 bancs sur chariot, 2 réfrigérateurs tropicaux, 1 frigo blanc, 1 meuble avec étagères, 1 bar avec évier.

Première salle : 1 cuisinière feux gaz et four électrique, 15 tables, 60 chaises, 1 congélateur à tiroirs, 1 lave mains, 1 évier deux bacs inox, 1 portant avec 40 cintres, 1 porte manteaux simple et 2 bouteilles de gaz à l'extérieur.

Dans placard : balais et la suite pour le nettoyage.

Les toilettes. (Si vous constatez des odeurs : veuillez vérifier s'il y a de l'eau dans les siphons de sols et autres).

La cour peut servir de parking.

Quelques consignes : le présent règlement peut être modifié à tout moment par le conseil municipal. Les locaux sont non fumeurs, selon la législation nationale en vigueur.

Si vous faites appel à une entreprise extérieure pour cette location : à la remise des clés, vous êtes seul responsable de l'ouverture des locaux (loueur de vaisselle, livraison traiteur etc...),

Nos amis les animaux ne sont pas admis par mesure d'hygiène.

Sécurité et renseignements utiles :

Effectif maximal autorisé : 80 personnes.

Vous disposez d'un téléphone pour la sécurité : Sapeurs Pompiers le 18 ou 112 ; Samu le 15 ;

Gendarmerie le 17 ; EDF le 0810.433.051 ; Véolia eau le 0810.463.463.

Remise des clés : la responsable des salles vous remettra les clés et 3 sacs pour tri sélectif, à condition que votre dossier de location soit complet (**2 chèques de caution à l'ordre du trésor public : 1 de 600€ et 1 de 150€ ; et une attestation d'assurance pour cette location**). Un état des lieux sera réalisé entre les parties en deux exemplaires.

Au retour des clés (après un nouvel état des lieux et la vérification du tri des poubelles n'engageant aucune remarque) les chèques de caution vous seront restitués.

Vous êtes priés (et tous ces points sont importants) :

De demander l'autorisation à la mairie avant la location **pour tirer un feu d'artifice** (réglementation nationale de sécurité),

De ne pas occasionner de tapage nocturne, vis-à-vis des riverains de la maison des associations ou lors du départ des convives,

De ne pas mettre la musique trop forte ; la caution de 600€ ne serait pas restituée et le préau ne vous serait plus loué.

De trier les déchets ménagers (une caution de 150€ est demandée).

De laisser un passage devant les issues de secours.

De laisser les tables en place dans la salle, comme à la prise des clés, pour l'état des lieux de sortie et de ranger les tables bistrot et les bancs nettoyés sur les chariots et à l'endroit prévu et ne pas utiliser les tables blanches pour barbecue à l'extérieur.

De rendre les salles et les toilettes balayées et lavées.

D'évacuer tous déchets à l'aide de sacs poubelle suffisamment solides et correctement fermés dans le conteneur mis à disposition près de la salle des fêtes.

De déposer les verres dans la benne de récupération prévue à cet effet en haut rue Langevin ou de les emporter.

De vérifier la fermeture des issues de secours, des portes, des fenêtres et volets, de l'eau, la coupure des appareils ménagers, de cuisson, des frigos et de laisser leurs portes ouvertes afin d'éviter la moisissure, du gaz, des éclairages.

De replacer les thermostats de tous les radiateurs de chauffage salle et préau (lorsqu'il est en fonction) à 1 et effectuer la fermeture des portails de la cour à votre départ.

Ne seront pas fournis : nappes, vaisselle, sacs poubelle (sauf pour tri), autres mobiliers, produit d'entretien, papier toilette.

Quelques mesures utiles : surfaces salles : 50 m²,

préau : 175 m²,

tables blanches : 1,825 m x 0,755 m

11 tables bistrot : 2 m x 0,55 m et 28 bancs bois.

Informations utiles : l'éclairage du préau, des toilettes et ceux extérieurs sont automatiques dès la nuit.

Sans mouvement, un minuteur coupe ces éclairages...

A votre sortie, la responsable de la location vérifiera le niveau des bouteilles de gaz en vue des prochains contrats. Afin de rendre la maison des associations toujours accueillante signalez-nous les défauts et améliorations que nous pourrions envisager. Bonne manifestation !

Infos diverses et vie pratique

TARIFS DES LOCATIONS

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

LOCATION PAR HABITANTS D'OMEY

	Gde salle	Petite salle	Les 2 salles
Journée 9h/18h	150,00 €	80,00 €	210,00 €

Week-end (Vendredi 10h Au lundi 10h)	250,00 €	120,00 €	350,00 €
---	----------	----------	----------

Par journée supplémentaire	150,00 €	80,00 €	210,00 €
-------------------------------	----------	---------	----------

LOCATION PAR EXTERIEURS

	Gde salle	Petite salle	Les 2 salles
Journée 9h/18h	290,00 €	150,00 €	440,00 €

Week-end	390,00 €	210,00 €	600,00 €
----------	----------	----------	----------

Par journée supplémentaire	290,00 €	150,00 €	440,00 €
-------------------------------	----------	----------	----------

Pour toute location

MONTAGE DE LA SCENE SI BESOIN (par l'employé communal) : 100,00 euros.

CAUTION SALLE : 600,00 euros. (rendu si location normale sans incident).

CAUTION TRI SELECTIF : 150,00 euros. (rendu si tri bien effectué et poubelles sorties à l'emplacement prévu).

TARIF INDICATIF D'UN PANNEAU RADIANT PLAFOND : 600,00 euros.

Pas de bruit troublant l'ordre public à l'extérieur et sur parking, pas de feu d'artifice non déclaré, pas de fumée troublant le voisinage.

LOCATION MAISON DES ASSOCIATIONS

HABITANTS D'OMEY

Journée 9h/18h	35,00 €
----------------	---------

Week-end vendredi 10h/lundi 10h	70,00 €
------------------------------------	---------

Par journée supplémentaire.	35,00 €
-----------------------------	---------

EXTERIEURS

Journée 9h/18h	50,00 €
----------------	---------

Week-end	100,00 €
----------	----------

Par journée supplémentaire.	50,00 €
-----------------------------	---------

CAUTION SALLE : 600,00 euros. (Rendu si aucun trouble signalé).

CAUTION TRI SELECTIF : 150,00 euros. (Rendu si tri bien effectué et poubelles au container).

Pas de bruit troublant l'ordre public à l'extérieur (notamment musique) et sur parking, pas de feu d'artifice non déclaré, pas de fumée troublant le voisinage.

Infos diverses et pratiques

Prévoyance, sécurité et respect de la nature : un contrôle par vidange des puisards et regards de la collectivité a été effectué par une société avec traçabilité des matières enlevées. Les pluies diluviennes doivent s'écouler sans risque d'inondation pour votre propriété et cette démarche est nécessaire de temps en temps, coût : 1680 €.



Puisard déshuileur et dé sableur situé rue de la Garenne nettoyé comme beaucoup de regards dans différentes rues durant cette opération de maintenance en 2017 qui a nécessité une journée de travail.

Assainissement sous la compétence intercommunale: la mise aux normes des assainissements se poursuit et dans notre commune se sont plus de vingt propriétaires et quinze logements du Foyers Rémois qui ont obtenu un assainissement conforme avec les documents (plan recollement et arrêté pour cette conformité). Vous pouvez vous rapprocher de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole qui gère ces dossiers pour vous inscrire. Une étude sur votre terrain sera lancée par le SPANC de la CCMC. Une subvention de 60% versée par l'agence de l'eau Seine Normandie est encore possible au jour d'aujourd'hui mais va-t-elle perdurer? Ne tardez pas...
A ne pas oublier lors d'une vente l'assainissement qui n'est pas aux normes est déclaré. Cela a pour conséquence d'obliger l'acheteur à être en règle dans l'année qui suit l'acquisition donc par ricochet celui-ci sollicite à juste titre une baisse sur le prix de vente de votre bien.

Depuis le 6 juin 2017 à 9h00, la **POSTE AGENCE COMMUNALE** est ouverte 1, chemin de la mairie à La Chaussée Sur Marne. Et une boîte aux lettres se trouve à la même adresse.
Agence Postale horaires et jours d'ouverture : lundi- mardi / 9h00-12h00.

URBANISME RAPPEL : tous travaux dans votre habitation entraînant une modification, doit faire l'objet d'une déclaration en mairie de votre part. **En 2018, l'urbanisme sera de la compétence de la communauté de commune.** Suivant la surface du ravalement de façade de votre maison une obligation nouvelle est à noter : celle de mettre aux normes par renforcement l'isolation de votre bien.

Déclarations d'urbanisme en mairie en 2017.

- Rue de la Garenne : pose d'une baie vitrée.
- Impasse Oradour : remplacement de fenêtres et création d'ouvertures.
- Rue de la Garenne : construction d'un abri bois.
- Rue Jean Jaurès : ravalement de façade.
- Rue de la Garenne : extension d'une maison d'habitation.
- Rue Langevin : rehausse d'un muret et pose d'une nouvelle clôture et d'un portail.

DECHETS SAUVAGES RAPPEL : les déchetteries du SYMSEM sont accessibles, vous reporter au calendrier pour les jours et heures d'ouvertures : tous dépôts sauvages sur le territoire de la commune est interdit par l'arrêté municipal, **le dépôt des déchets verts près de la téléphonie est strictement réservé à l'employé communal.** La gendarmerie est sollicitée pour poursuivre les contrevenants sur l'ensemble de notre territoire.

Infos diverses et vie pratique

STATIONNEMENT GENANT OU INTERDIT.

On gêne aussi quand on stationne devant chez soi!

Le code de la route considère comme gênant la circulation publique le stationnement d'un véhicule devant les entrées carrossables des immeubles riverains.

Pour le juge (cour de cassation n° 16-86838 du 20 juin 2017), cette infraction concerne n'importe quel automobiliste, y compris le propriétaire de l'immeuble en question. L'article R. 417-10 du code de la route est donc également applicable aux véhicules par une personne ayant l'usage exclusif de cet accès.



L'usage n'est pas un droit et beaucoup d'idées reçues circulent quand au stationnement impératif devant chez soi. La voie publique eu égard aux nécessités de la circulation est réglementée par le code de la route et M. le maire peut prendre un arrêté réglementant le stationnement dans le cadre de ses pouvoirs de police afin d'obliger des récalcitrants aux règles. Reste que le civisme, le bon sens, le bon voisinage et le bien vivre ensemble restent de mise pour faciliter la circulation et la vie de chacun.

LA FOUINE N'EST PLUS UNE ESPÈCE NUISIBLE DANS LA MARNE.

En 2015, un arrêté listait la fouine parmi les espèces d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble de notre département, un nouveau texte vient de l'extraire.

Cette suppression fait suite un arrêt du Conseil d'Etat du 14 juin 2017 (n° 93045) considérant que le ministère ne faisait état de « caractéristiques géographiques, économiques et humaines propres au département de la Marne dont il découlerait que cette espèce serait susceptible d'y causer des dommages significatifs » à la santé et la sécurité publiques, à la protection de la flore et de la faune, aux activités agricoles, forestières et aquacoles ou aux propriétés.

Restent désormais dans les espèces classées nuisibles dans notre département : le renard, le corbeau freux, la corneille noire et l'étourneau sansonnet. (Arrêté NOR : TREL.1719819A du 11 juillet 2017).



AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN BARBECUE SUR LE DOMAINE PUBLIC.

Une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public accordée à un commerçant peut prévoir l'installation d'un barbecue sur le domaine public. Il appartient au maire de prendre en compte des considérations telles que la sécurité, la tranquillité ou la salubrité publiques, lesquelles peuvent en fonction des circonstances, le conduire à refuser l'autorisation.

Certaines mesures de sécurité, en cas d'autorisation peuvent être prescrites à respecter : telles que la présence d'un point d'eau ou d'un extincteur à proximité du barbecue. En outre, l'usage du barbecue doit prendre en compte la configuration des lieux, pour ne pas créer de trouble à autrui, la jurisprudence judiciaire sanctionnant en effet les troubles anormaux de voisinage (nul ne doit causer à autrui un trouble anormal de voisinage), cour cassation, civile 3ème, 24 octobre 1990, n° 88-19383). Journal officiel du Sénat du 2 novembre 2017, question n° 01375.



Le Pacte civil de solidarité

Le pacte civil de solidarité (PACS) est un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Ces personnes sont appelées les "partenaires".

Les conditions pour pouvoir se pacser

Pour conclure un PACS, les futurs partenaires :

- doivent être majeurs
- être juridiquement capables (une personne placée sous tutelle peut se pacser à condition d'avoir obtenu une autorisation du juge des tutelles)
- ne doivent pas être engagés par un mariage ou un autre PACS avec une autre personne
- ne doivent pas avoir entre eux un lien familial direct. La conclusion d'un PACS est ainsi interdite entre ascendants et descendants en ligne directe, entre alliés en ligne directe, entre collatéraux jusqu'au 3^{ème} degré inclus.

La démarche à suivre

Les futurs partenaires doivent rédiger une convention et la faire enregistrer.

Établir une convention

La convention de PACS a vocation à préciser notamment les conditions de participation de chacun des partenaires à la vie commune.

Elle peut être rédigée directement par les futurs partenaires. Pour cela, ils peuvent utiliser un **modèle officiel de convention type (formulaire Cerfa n° 15726*01 téléchargeable sur www.service-public.fr)**.

Les futurs partenaires peuvent également faire appel aux services d'un notaire pour rédiger la convention.

Faire enregistrer le PACS

Au 1^{er} novembre 2017, les futurs partenaires ne doivent plus se rendre au tribunal d'instance.

L'enregistrement du PACS se fait ainsi soit en mairie, soit auprès d'un notaire.

L'enregistrement du PACS en mairie

Les partenaires désirant procéder à l'enregistrement du PACS en mairie

doivent se rendre en mairie de la commune dans laquelle ils ont décidé de fixer leur résidence commune. **L'enregistrement est gratuit.**

La loi ne prévoit aucune cérémonie particulière. À la différence du mariage qui fait l'objet d'une célébration et dont la cérémonie est définie par le code civil, le PACS fait seulement l'objet d'un enregistrement. Les modalités pratiques de cet enregistrement sont donc librement définies par l'officier d'état civil, rien ne lui saurait être imposé par les partenaires.

L'officier de l'état civil n'a pas à apprécier la validité des clauses de la convention que les partenaires lui demanderont d'enregistrer. Il ne lui appartient pas non plus de les conseiller quant à son contenu. Si ces derniers ont des questions, ils devront s'adresser à un avocat ou un notaire.

L'enregistrement devant un notaire

Lorsque les futurs partenaires ont fait le choix de confier la rédaction de leur convention à un notaire, c'est ce dernier qui procède à l'enregistrement du PACS.

Les partenaires doivent généralement se rendre **en même temps et personnellement** au rendez-vous fixé pour l'enregistrement du PACS.

Le PACS produit ses effets entre les partenaires dès son enregistrement.

La modification du PACS

Si les partenaires souhaitent modifier leur convention, ils doivent se rendre auprès de la mairie ou du notaire qui a procédé à l'enregistrement du PACS pour enregistrer cette modification.

La dissolution du PACS

Le PACS peut être dissous en cas de mariage de l'un ou des deux partenaires (entre eux ou avec une autre personne), de décès de l'un d'entre eux ou en cas de demande unilatérale ou conjointe de dissolution. Dans les deux premières situations, le ou les partenaires n'ont aucune démarche à accomplir.



Infos diverses et pratiques

En revanche, en cas de volonté conjointe de dissolution, les partenaires doivent en demander l'enregistrement auprès de la commune ou du notaire ayant enregistré le PACS. Il appartiendra alors à cet huissier de saisir la commune ou le notaire pour procéder à l'enregistrement de la dissolution.

Enfin, lorsque la dissolution est souhaitée par un seul des deux partenaires, ce dernier doit faire signifier sa décision à son partenaire par huissier de justice.

Pièces à produire pour demander l'enregistrement du PACS

Documents officiels téléchargeables sur www.service-public.fr

- La **convention de PACS** (CERFA n° 15726*01)
- Chaque partenaire produira également :
 - o La **copie intégrale** (ou extrait avec filiation) des **actes de naissance de moins de 3 mois** ou de moins de 6 mois si l'acte de naissance a été dressé par une administration étrangère
 - o **Copie recto-verso d'un justificatif d'identité** (carte nationale d'identité, passeport etc.)
 - o Une **attestation sur l'honneur de résidence commune** : document officiel CERFA 15431*01
 - o Une **attestation sur l'honneur d'absence de lien de parenté ou d'alliance entre les deux futurs partenaires** : document officiel CERFA 15432*01

Et le cas échéant :

- Personne sous tutelle ou curatelle : la **décision du tribunal** de placement sous tutelle ou curatelle
- Partenaire veuf(ve) : **livret de famille** ou **acte de décès** de l'ex-époux(se)
- Partenaire étranger :
 - o Un **certificat de non-PACS daté de moins de 3 mois**
Ce certificat est obtenu auprès du service central d'état civil du Ministère des affaires étrangères.
Une procédure en ligne permet à l'intéressé de le demander (www.service-public.fr > Demande de certificat de non-Pacs par le partenaire étranger né à l'étranger – CERFA n° 12819*04)
 - o Un **certificat de coutume**
Il est obtenu par l'intéressé auprès de l'administration de son pays
 - o S'il habite en France depuis plus d'un an : une **attestation de non-inscription au répertoire civil annexe**
Ce document est délivré par les service central de l'état civil du Ministère des affaires étrangères
La demande doit comporter le nom/nom de jeune fille, le prénom, ainsi que les date et lieu (pays et ville) de naissance. Cette demande est à envoyer au Service central d'état civil par voie postale ou par courriel.

Pour contacter le Service central d'état civil - Répertoire civil du ministère des affaires étrangères
11, rue de la Maison Blanche - 44941 Nantes Cedex 09
Téléphone : 08 26 08 06 04
Télécopie : 02 51 77 36 99
Messagerie électronique : rc.scec@diplomatie.gouv.fr



Infos diverses et vie pratique

Plan local d'urbanisme.

L'avancée de ce dossier a été perturbée par la passation de la compétence à la Communauté des Communes de la Moivre à la Coole.

Dernière minute : le 12 décembre, notre dossier passe devant la commission CDPENAF comprenez Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. M. le maire qui a une forte connaissance du territoire communal doit y être présent afin de répondre aux questionnements des membres sur l'enjeu de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et préciser l'habitat à venir.

Vos élus ont travaillé sur les terrains des dents creuses du village afin d'éviter de se faire rejeter notre PLU.

Voilà pourquoi nous ne pouvons plus étendre librement le zonage voué à la construction malgré la somme investie et même nous devons le réduire en regard à la moyenne des constructions réalisées dans les dix années précédentes. A Omev les propriétaires seront moins floués par une mise en valeur en recul comme cela se rencontre dans d'autres collectivités notamment quand cette valeur a été prise en compte dans des successions familiales.

Après un délai incompressible et avec l'approbation du projet par cette commission, la CCMC pourra arrêter le projet et lancer l'enquête publique obligatoire qui clôturera ce lourd dossier nécessaire car notre village perd de la population et la CCMC a besoin de voir des élèves fréquenter ses écoles sinon ce sera des fermetures de classe.

Les éléments du PLU seront numérisés comme prévu dans le contrat avec le cabinet Environnement Conseil qui nous accompagne et nous pourrons le présenter j'espère fin 2018 sur le site internet de notre commune.

A compter des premiers jours de janvier 2018 tout ce qui concerne l'urbanisme sera visé par la CCMC et c'est Monsieur Eloi LURASCHI spécialiste en droit d'urbanisme, arrivé début décembre, qui visera vos dossiers.

Charge nouvelle pour 2018 car ce service sera facturé à l'acte à notre commune. C'était l'Etat par le service de la DDT qui instruisait. Le droit d'urbanisme complexe est un métier c'est pourquoi les communes de la CCMC ont mutualisé ce service et ce poste, aussi pour créer un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en 2018. La DDT à la cité administrative ne répond plus sur l'urbanisme pour Omev comme l'a décidé l'Etat.



Modernisation des démarches administratives.

Nouvelle étape dans la modernisation des démarches administratives : fin de la délivrance des permis de conduire et cartes grises en préfecture et sous préfecture.

Depuis chez vous, sur www.ants.gouv.fr. (ANTS : agence nationale des titres sécurisés).

Cartes grises : <http://www.marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Vehicules/Vos-demarches-carte-grise-24h-24-7j-7/>

Si vous ne disposez pas du matériel informatique nécessaire ou si vous rencontrez des difficultés pour effectuer vos démarches en ligne sur le site [ANTS](http://www.ants.gouv.fr), un médiateur numérique peut vous accompagner pour ces démarches dans un Point numérique qui se trouve :



Arrondissement de Châlons-en-Champagne : en préfecture, 17-19 rue Carnot à Châlons-en-Champagne, horaires et jours ci-dessous :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h45 - 11h30 13h30 - 16h00	8h45 - 11h30	8h45 - 11h30 13h30 - 16h00	8h45 - 11h30	8h45 - 11h30 13h30 - 16h00

JPB

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

Président : Michel Jacquet

Adresse courrier : CCMC 4, grande rue 51240 Saint Germain la ville .

Standard : tél : 03 26 63 67 28.

Courriel : contact @ccmoivrecoole.fr .

Site internet :

ccmoivrecoole.fr

Laurence LAMIABLE : Directrice Générale des Services.

Damien WATTIER : secrétariat accueil tél : 03 26 63 67 28, adresse mail : contact@ccmoivrecoole.fr

Jérémy FRINOT : pôle animations jeunes CCMC et vie sportive.

Laetitia BASVILLE : pôle scolaire/périscolaire.

Sabrina LEPREVOST : affaires générales.

Poste à pourvoir : compta gestion.

Poste à pourvoir : ressources humaines.

Isabelle LOOTEN : environnement.

Eloi LURASCHI : urbanisme aménagement.

Le 27 juin a été inauguré le Pôle santé de la Communauté de Communes à Pogny



La Communauté de Communes de la Vallée de la Craie avait longuement travaillé sur le projet avec l'Agence Régionale de Santé pour sa construction et le financement. Après neuf années, l'inauguration a eu lieu en présence de Michel Jacquet, Président et de nombreux élus de la CCMC, ainsi que M. le Sous Préfet de la Marne, M. Allibert, directeur adjoint de l'ARS, M. Julien Valentin, conseiller départemental, M. René Paul Savary, président du Conseil Départemental et Sénateur de la Marne, M. Charles Amédée de Courson remplacé par son suppléant, M. Desautels et de nombreuses autres personnalités et commerçants locaux.

Vous souhaitez prendre un rendez-vous avec les praticiens :

Pédicure Podologue : Damien LESTIENNE , tél : 03 26 74 16 64.

Infirmières : Delphine BIAVA, Cécile COCHART, Sandrine GAZZOLI et Françoise CONREUX , tél : 06 77 05 44 98.

Diététicienne : Lou-Anne PIMENTEL tél : 06 11 84 86 68.

Kinésithérapeutes : Oana MAXIM et Valérie LETT, tél : 03 26 21 60 26

Sages-femmes : Anne YVERNEAU et Séverine PARISY, Tél : 03 26 21 93 09 ou 03 23 64 49 43.

Médecins : prochainement les Docteurs Lefèvre tél : 03.26.70.60.17 et Salmon tél : 03.51.37.95.95 intégreront le pôle santé.

Nos joies nos peines

NAISSANCES :

Arthur LEBLANC né le 25 mai 2017

DEPARTS :

Mlle Lucile HOGUET



NOUVEAUX VENUS :

Famille David QUELLERY et Amandine LAPAILLE
Famille PITOIS

TRANSCRIPTION Décès :

Simone PÊCHEUX née DEBEURY	17 janvier 2017
Charles COUSIN	14 mars 2017
Nadine LEFEVRE née LENOUIL	19 mars 2017
Louis HANCE	4 avril 2017

MARIAGE : Aurélie CRAPARD et Alexandre BRIAND ont uni leur destinée le 3 juin 2017



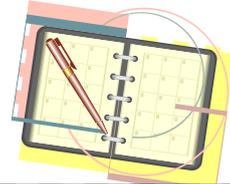
Félicitations et meilleurs vœux de bonheur...

Nécrologie : Louis HANCE fidèle aux manifestations patriotiques devant le monument aux morts mais pas seulement, a longtemps porté les couleurs de la France comme porte drapeaux des anciens combattants Omey/Pogny. Monsieur le maire le rappela dans son discours lors du rassemblement cantonal le 8 mai dernier. A son épouse, à ses enfants et à toute la famille nous renouvelons nos sincères condoléances.



EM./JPB

Bloc Notes



Vœux du Maire à la salle des fêtes	6 janvier
Galette des Rois CCL à la maison des associations	12 janvier
Soirée théâtre à la salle des fêtes	20 janvier
Belote Amicale des sapeurs pompiers	27 janvier
Thé dansant	4 février
Soirée dansante moules frites CCL	24 février
Belote du CCL	3 mars
CCMC : conseil de l'école Vallée de la Craie (second trimestre) à 18h00	20 mars
Heure d'été	Avancé de + 1 h00 nuit du 24 au 25 mars
Chasse aux œufs de Pâques à 10h30 (Cour de la Maison des Associations)	lundi 2 avril
Vide grenier Centre Culture et Loisirs et Amicale des Sapeurs Pompiers	22 avril
Lions Club : ramassage de textiles usagés devant la salle des fêtes	date sur panneau électronique
Armistice 1939/1945 : (en raison de la manifestation cantonale), rassemblement à 18h30 le	7 mai
Sortie C.C.L.	26 mai
Fêtes des voisins	27 mai
Barbecue CCL	2 juin
Rallye touristique C.C.L : départ et retour maison des associations	17 juin
CCMC : conseil de l'école Vallée de la Craie (troisième trimestre)	19 juin
Repas des Aînés « offert par la municipalité »	samedi 23 juin
Kermesse de l'école Vallée de la Craie à 18h15 :	juin
Fête Nationale rendez-vous à 10h45 place René Fray	samedi 14 juillet
Concours de pétanque C.C.L.	21 juillet
Journées du patrimoine	9 et 10 septembre
Horaire d'hiver	- 1 h00 nuit du 27 au 28 octobre
Halloween	31 octobre
Anniversaire de la victoire 1914/1918 : (à 11h)	dimanche 11 novembre
Beaujolais nouveau C.C.L	24 novembre
Sainte Barbe de l'Amicale des Sapeurs Pompiers	1 décembre
Réveillon avec l'Amicale des Sapeurs Pompiers à la salle des fêtes	31 décembre
Illuminations du Village	3 /12/2018 au 7/01/2019

Quelques numéros utiles



	N° de Téléphone	N° Portable	N° Fax	Mail ou Site Internet
Pompiers	18	112		
S.A.M.U - SMUR	15			
Gendarmerie Vitry la Ville	17 ou 03.26.67.74.44			
Centre Anti Poison Reims	03.83.32.36.36			
Toxicovigilance Reims	03.26.78.48.21			
Hôpital Châlons en champagne	03.26.69.60.60			
MEDECINS :				
Dr Lefèvre POGNY	03.26.70.60.17			
Dr Salmon Jean Louis POGNY	03.51.37.95.95			
Micro-Crèche CCMC à l'aube des sens à St Germain la Ville	09.82.31.55.82 07.62.46.25.26			
Assistante de service sociale	03.26.65.18.82			csdchalonsrg@marne.fr
Conciliateur de justice COURTISOLS	03.26.66.60.13			
Pharmacie de La Moivre	03.26.67.71.24			
Infirmières pôle santé	06 77 05 44 98			
Diététicienne pôle santé	06 11 84 86 68			
Pédicure podologue	03 26 74 16 64			
Presbytère/Paroisse	03.26.68.04.62			
EDF info- conseil	03.26.77.86.03			
EDF Dépannage	0.810.433.051			
GAZ Dépannage	0.810.433.051			
Véolia- Eau/ Accueil clientèle et Dépannage 24h /24	0.969.323.554 0.969.323.554			
Symsem (4, Grande Rue/ 51240 Dampierre sur Moivre)	03.26.70.19.28			contact@symsem.fr
Mairie d'Omey				
Permanences : mercredi : 18h /19h et vendredi : 11h30 /12h	03.26.67.71.68		03.26.64.49.52	mairiedomey@orange.fr
Site Internet d'Omey				Omey.51.fr
Salle des Fêtes	03.26.67.76.76			
Communauté de Communes de la Moivre à la Coole (CCMC)	03.26.63.67.28			contact@ccmoivrecoole.fr
Ecoles RPIC (Vallée de la craie)	03.26.64.39.68			ce.0512046x@ac-reims.fr
Service périscolaire garderie	03.26.64.97.01			
Service périscolaire restauration	03.26.64.97.01			ccmc.scolaire@orange.fr
Maison des associations à Omey	03 26 08 12 98			
Démarche Cartes grises 24/24 et 7j/7				www.ants.gouv.fr
Allo Service Public	3939			
Informations Cadastre				www.cadastre.gouv.fr
Point infos Personnes âgées CLIC 11 rue Thiers 51000 Châlons en Champagne	03.26.65.15.15			
Victime (infraction pénale)	08.00.88.13.04			
Présence Verte libres d'être actifs	03 26 40 89 89 0800 00 89 89		03 26 88 67 66	Pv08-51-55@presenceverte.fr Www.presenceverte.fr



Omeij

OMEIJ en 1959